

**Assemblée générale**

Soixantième session

Documents officiels

Distr. générale
17 novembre 2006
Français
Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 46^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 11 avril 2006, à 15 heures

Président : M. Ashe..... (Antigua-et-Barbuda)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Saha

Sommaire

Point 122 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement
administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Point 124 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal
2006-2007 (*suite*)

Point 125 de l'ordre du jour : Planification des programmes (*suite*)

Point 127 de l'ordre du jour : Plan des conférences (*suite*)

Point 130 de l'ordre du jour : Corps commun d'inspection (*suite*)

Point 132 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétaire général sur les activités du
Bureau des services de contrôle interne (*suite*)

Questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un
membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de
la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau
DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour
chaque commission.



La séance est ouverte à 15 h 25

Point 122 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (suite)

Projet de résolution A/C.5/60/L.34

1. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de résolution A/C.5/60/L.34 intitulé « Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies ».

2. **M^{me} Udo** (Nigéria) demande d'insérer le terme « Establishing » au début de l'alinéa c) du paragraphe 7 de la version anglaise. Le paragraphe 8 est rédigé comme suit : « *Rappelle* ses résolutions 57/278 A du 20 décembre 2002 et 59/264 A, et note qu'il sera établi un rapport distinct sur l'évaluation externe indépendante du système d'audit et de contrôle des Nations Unies, y compris les institutions spécialisées, et un autre sur un examen global du dispositif de gouvernance ».

3. *Le projet de résolution A/C.5/60/L.34 est adopté tel qu'oralement corrigé.*

Point 124 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 (suite)

Projet de résolution A/C.5/60/L.35

4. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de résolution A/C.5/60/L.35 intitulé « Questions spéciales touchant le budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 ».

5. *Le projet de résolution A/C.5/60/L.35 est adopté.*

6. **M. Mumbey-Wafula** (Ouganda) dit que sa délégation s'associe au consensus sur la résolution, étant entendu que les dispositions concernant l'affectation aux missions politiques spéciales et missions de bons offices des Nations Unies du personnel possédant les connaissances et l'expérience requises (par. 5 et 6 de la partie I) seront appliquées dans le contexte de la Conférence des Grands Lacs. La délégation ougandaise espère que des mesures seront prises pour répondre aux préoccupations relatives à l'utilité et aux méthodes de travail du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo et à la nécessité d'éviter les doubles emplois et de renforcer l'efficacité des opérations des Nations Unies.

7. Elle compte que les paragraphes 7 et 8 de la partie I de la résolution seront appliqués afin de remédier au chevauchement entre les travaux du Groupe d'experts et ceux de la Conférence. Dotée du personnel voulu, la Conférence pourrait compléter le Groupe d'experts et se charger de certains aspects de son travail. Les vues de la délégation concernant le Bureau d'appui à la consolidation de la paix seront présentées au Comité ultérieurement par le Président du Groupe des 77 et de la Chine.

8. **M. Ekorong à Dong** (Cameroun) dit qu'une des missions politiques spéciales visées dans la résolution est la Commission mixte Cameroun-Nigéria pour la mise en œuvre de l'arrêt de la Cour internationale de Justice du 10 octobre 2002, qui a apporté une solution aux différends concernant les frontières terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria, ainsi qu'à la question de la souveraineté sur la péninsule de Bakassi.

9. La délégation camerounaise tient à remercier les États Membres qui ont apporté leur appui aux travaux de la Commission, ainsi que les pays et organisations régionales qui ont contribué, sur le plan bilatéral, à la démarcation de la frontière. Elle félicite également le Secrétaire général, qui a pris l'initiative d'informer les États Membres sur les travaux de la Commission mixte.

10. La délégation camerounaise a cependant été surprise de noter que les priorités énoncées dans le rapport du Secrétaire général (A/60/585/Add.1) concernant les travaux de la Commission mixte en 2006 étaient plutôt vagues. Comme il a été indiqué au paragraphe 16.5 du rapport, la troisième et dernière phase des retraits et transferts d'autorité a été retardée pour des raisons techniques. La délégation camerounaise espère que la priorité sera expressément donnée au retrait de la péninsule de Bakassi en 2006 et déplore les réponses données par le Secrétariat à cet égard lors des consultations officieuses de la Commission.

11. Le Secrétariat devrait informer la Commission des diverses décisions prises sur cette question, notamment celles qui l'ont été à l'occasion de la réunion entre les deux chefs d'État concernés et le Secrétaire général à Genève le 11 mai 2005. Ces décisions ont débouché sur deux mesures importantes : premièrement, le Nigéria a proposé un calendrier aboutissant à un retrait définitif vers juillet/août 2006; deuxièmement, la Commission mixte a examiné le

projet de calendrier en octobre 2005 et l'a soumis aux deux chefs d'État. La délégation camerounaise ne doute pas que le retrait de la péninsule de Bakassi demeure prioritaire en 2006.

12. **M^{me} Udo** (Nigéria) dit que sa délégation fera des observations sur cette question à une date ultérieure.

Point 125 de l'ordre du jour : Planification des programmes (suite)

Projet de résolution A/C.5/60/L.32

13. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de résolution A/C.5/60/L.32 intitulé « Planification des programmes ».

14. **M. Abelian** (Secrétaire de la Commission) dit qu'à la huitième ligne du paragraphe 8 du projet de résolution, il convient de remplacer l'expression « afin qu'elle puisse examiner le projet » par l'expression « pour permettre l'examen du projet ».

15. *Le projet de résolution A/C.5/60/L.32 est adopté tel qu'oralement corrigé.*

16. **M. Berti Oliva** (Cuba), se référant au paragraphe 19 de la résolution, déclare que certains membres du Comité du programme et de la coordination ayant montré peu de volonté politique et s'étant surtout soucie de discréditer les travaux du Comité, il n'avait pas été possible, à la quarante-cinquième session de cet organe, de trouver un accord sur l'amélioration de ses méthodes de travail. La délégation cubaine espère que cette situation ne se reproduira pas à la quarante-sixième session du Comité. À cet égard, les travaux de la délégation cubaine ont été entravés par le retard délibéré occasionné par le Gouvernement américain dans la délivrance de visas d'entrée aux représentants de Cuba à la Cinquième Commission. Cuba a bon espoir qu'à l'avenir les États-Unis assumeront leurs responsabilités et leurs obligations en tant que pays hôte.

Point 127 de l'ordre du jour : Plan des conférences (suite)

Projet de résolution A/C.5/60/L.36

17. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de résolution A/C.5/60/L.36 intitulé « Plan des conférences ».

18. *Le projet de résolution A/C.5/60/L.36 est adopté.*

19. **M. Cardy** (Afrique du Sud), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe attache une grande importance à l'égalité de traitement des langues officielles de l'Organisation, à la publication dans les délais prescrits des documents, à la fourniture de services de conférence de qualité aux États Membres et à l'intégration des technologies de l'information dans les divers lieux d'affectation.

20. Le Groupe tient à réaffirmer l'importance des réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres pour la bonne marche des sessions des organes intergouvernementaux. Il déplore toutefois que certains États Membres ne veuillent pas fournir les ressources supplémentaires nécessaires pour faire face à la diminution des services d'interprétation pour les réunions tenues par les groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres. Ce problème doit être réglé sans plus attendre.

21. Disposer en temps voulu, aisément et rapidement, des documents dans les six langues officielles de l'Organisation est essentiel pour le succès des travaux des mécanismes intergouvernementaux. Malheureusement, la résolution que vient d'adopter la Commission n'attache pas suffisamment d'importance à la résorption du retard accumulé dans la publication des comptes rendus analytiques et des procès-verbaux dans les six langues officielles, ce qui aurait permis de manifester l'intérêt porté à la préservation de la mémoire institutionnelle de l'Organisation.

22. Les mesures prises à ce jour sont loin de remédier au problème chronique de la publication tardive des documents. Le Groupe note avec satisfaction que le Comité des conférences procèdera à une étude approfondie de la situation, préluant à des propositions concrètes sur un cadre de responsabilisation qui garantira le respect des règles établies en ce qui concerne la soumission et la publication des documents.

23. Le Secrétariat devrait poursuivre les efforts entrepris pour assurer la parité entre les lieux d'affectation s'agissant des technologies de l'information et du pourvoi des postes dans les services d'interprétation et de traduction de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Il devrait prendre d'autres mesures pour faire face à ces problèmes, y compris l'organisation d'un concours spécial pour pourvoir les postes vacants de langue arabe. Le Groupe tient à remercier le Comité des conférences de son importante

contribution et à renouveler son plein appui au mandat de cet organe.

24. Enfin, le Groupe souligne que toute réduction dans la longueur des rapports établis par le Secrétariat ne devrait pas se faire au détriment de leur qualité ou de leur teneur et que cette règle doit être appliquée sans sélectivité, avec discernement et au cas par cas. Les directives actuelles de l'Assemblée générale encouragent les organes intergouvernementaux à respecter certaines restrictions concernant le nombre de pages, mais celles-ci ne doivent pas s'appliquer aux rapports intergouvernementaux. Le Groupe partage l'avis du Président du Comité spécial des opérations de maintien de la paix qui a jugé inacceptable que le Secrétariat ait récemment tenté d'imposer des restrictions concernant la longueur de son rapport. Le Groupe attend donc du Secrétariat qu'il s'acquitte de sa mission et présente le rapport complet du Comité spécial à la Cinquième Commission.

Point 130 de l'ordre du jour : Corps commun d'inspection (suite)

Projet de résolution A/C.5/60/L.31

25. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de résolution A/C.5/60/L.31 intitulé « Corps commun d'inspection ».

26. *Le projet de résolution A/C.5/60/L.31 est adopté.*

Point 132 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne (suite)

Projet de résolution A/C.5/60/L.33

27. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de résolution A/C.5/60/L.33 intitulé « Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne ».

28. *Le projet de résolution A/C.5/60/L.33 est adopté.*

Questions diverses

29. **M. Matsunaga** (Japon) dit que sa délégation souhaite que la Commission maintienne à l'examen le point 128 de l'ordre du jour intitulé « Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies » et poursuive l'examen du rapport du Comité des contributions (A/60/11).

La séance est levée à 16 heures.